



## Embauche d'un auto-entrepreneur

Par **zalain**, le **16/02/2011 à 18:21**

Suite à un surplus de travail je dois faire appel à un auto-entrepreneur, faut-il signer un contrat de travail particulier ?

Par **P.M.**, le **16/02/2011 à 18:36**

Bonjour,  
Il faudrait savoir pour quel type de travail et s'il y aurait un lien de subordination de vous à lui...

Par **zalain**, le **16/02/2011 à 18:58**

Il s'agit de travail dans le bâtiment, je suis une entreprise de rénovation et la personne avec laquelle je suis en contact fait également de la rénovation, mais en tant qu'auto-entrepreneur. Si je veux le faire travailler pour mon entreprise existe-t'il un type de contrat adapté aux auto-entrepreneurs.  
Si je le fais travailler sans rien signer j'ai peur qu'il me dise être en CDI

Par **P.M.**, le **16/02/2011 à 19:20**

Bonjour,  
Il faudrait établir un contrat de sous-traitance...

Par **zalain**, le **16/02/2011 à 19:55**

Merci beaucoup  
Cordialement